
Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal
du mardi 25 septembre 2012
à la salle communale de Vufflens-la-Ville

1. Propos de bienvenue

Le président M. Monod souhaite la bienvenue à tous et remercie la commune de Vufflens-la-Ville pour la mise à disposition de la salle où va se dérouler notre assemblée, ainsi que pour l'agape qui suivra. Il salue la présence de M. Déjardin, directeur de l'établissement primaire de Cossonay-Penthalaz. L'ordre du jour est accepté et sera suivi selon la convocation.

2. Appel

Sont présents à l'appel :

17 délégués municipaux, dont 3 suppléants
12 délégués des conseils, dont 2 suppléants.

Se sont excusées : Mme Séverine Ducrest, La Chaux – Mme Véronique Robadey, Gollion – Mme Véronique Collet, Lussery-Villars – Mme Isabelle Hautier Charrotton, Penthalaz

3. Adoption du procès-verbal du 29 mars 2012

Ce document ayant été envoyé à chaque membre, personne ne demande sa lecture.

M. Monod informe l'assemblée que la procédure appliquée à la motion Berney lors de notre dernière assemblée est tout à fait correcte. Le lendemain matin, il a personnellement pris contact avec la préfecture. Il a reçu confirmation de la bonne marche et de la conformité des délibérations et des décisions prises lors de cette assemblée.

M. Emery demande une correction du procès-verbal au point 6. Il s'agit de **M. Jauner** qui a transmis le rapport concernant les transports. Après cette modification, le procès-verbal est accepté par l'assemblée.

4. Assermentations éventuelles

Le président procède à l'assermentation de : Mme Brigitte Beuchat de Mex, M. Pierre-André Ischi de Penthalaz et de Mme Véronique Brocard de Dizy

5. Communications du bureau et courrier

Le bureau a reçu divers courriers. M. Monod procède à la lecture :

- de la lettre de Mme Françoise Robellaz de Grancy, qui annonce sa démission avec effet immédiat au CODIR,
- de la lettre de M. Bernard Dufour de La Chaux, qui démissionne au 31 décembre 2012 du CODIR,
- de la lettre de M. Yves Perret Gentil de Dizy, qui porte sur le document reçu par les parents au sujet de l'horaire continu du PAM, mis en place lors de la rentrée scolaire. De nombreuses critiques sont formulées sur les modalités et la pertinence de certains choix.

Le président ne désire pas entamer le débat à ce sujet, car il sera discuté de ce thème lors du prochain point de l'ordre du jour. Il précise qu'il a lui-même reçu des téléphones pour divers dysfonctionnements mais aussi des remarques de gens satisfaits par cette nouvelle organisation.

6. Communications du Comité de Direction

Rapport de la présidente :

Mme Ingrid Rossel prie l'assemblée d'excuser l'absence de Mme Valérie Induni, retenue par sa participation à la réception organisée en l'honneur de Mme Nuria Gorrite. Elle salue la présence de Mme Mizar, boursière de l'ASICoPe puis elle nous informe du succès des projets en cours.

Sur les 50 projets inscrits, 34 ont été remis dans les délais. Lors de la mise au concours, le CODIR comptait sur une vingtaine de projets et ne s'attendait pas à un succès pareil. Des projets viennent également de l'étranger.

Le jury est composé de 4 politiques, 5 professionnels de la branche plus 2 suppléants politiques et 1 professionnel.

Politiques :

Mme Ingrid Rossel, présidente du CODIR ASICoPe, syndique de Vufflens-la-Ville

Mme Valérie Induni, membre du CODIR ASICoPe, municipale à Cossonay

M. Georges Rime, syndic de Cossonay,

M. Frédéric Rossi, membre du CODIR ASICoPe, municipal à Gollion,

avec comme suppléants Mme Isabelle Hautier, syndique de Penthelaz et M. Bernard Dufour, membre du CODIR ASICoPe, municipal à La Chaux.

Professionnels :

Les architectes MM. Philippe Cornu (et urbaniste), Pascal Fournier, Bruno Marchand, Bernard Zurbuchen, M. Olivier Swysen, architecte représentant du service des sports du canton, avec comme suppléant M. Nicolas Joye notre architecte conseil pour ce projet.

Le lauréat du concours sera connu le 9 octobre 2012. Une exposition des projets sera organisée pendant 10 jours. Sitôt la date fixée, nous la transmettrons aux communes de l'ASICoPe.

Cantine :

Lors du dernier conseil, le CODIR avait abordé le souci rencontré avec Car Postal : une hausse importante de fr. 600'000.- se profilait pour les transports tels qu'organisés jusque-là.

Comme première option, il a été demandé de pouvoir utiliser les lignes des transports publiques. Cela aurait été réalisable avec une pause de 2 ½ heures à midi (obligation de créer des activités sur le site) et la fin des cours à 16 h. 30 (difficile de pratiquer une activité en plus des devoirs). Cette option générerait une économie de fr. 200'000.-.

La deuxième option consistait à la mise en place de l'horaire continu, voté par le peuple en 2009 et qui doit rester une économie de temps et de kilomètres. La diminution des déplacements occasionnerait une baisse d'environ fr. 600'000.-, et le coût global de la mise en place de la cantine à midi devrait coûter une somme inférieure en tenant compte du personnel de surveillance, des subventions pour les repas, du loyer, des 400 repas chauds, de la surveillance des repas et des pique-niques. Le CODIR a consulté la DGEO qui a confirmé que c'était dans l'esprit de la loi votée par les vaudois.

Le CODIR a reçu 25 réponses à l'annonce qui est parue pour le poste de surveillante à la cantine. Après audition, il en a retenu 8, toutes les personnes engagées habitent dans nos villages. C'est Mme Fiorella Meylan de Daillens qui a été nommée responsable. Elle gère quotidiennement le service de 250 repas chauds au prix de 10 francs (7 francs à la charge des parents).

La procédure concernant les bons-repas est en place, mais elle suscite quelques critiques. La présidente s'est donc rendue sur place et a pu constater la bonne marche des différents encadrements (devoirs surveillés, zone de pique-niques, maison bleue, etc.). Elle déplore les critiques pas toujours raisonnables sur la cantine et espère que tous auront la patience de laisser les choses se mettre en place après une période d'essai.

Rapport de M. Emery, transports

Principal but à atteindre pour le CODIR : baisser les coûts des transports. Or, à ce jour, le contrat qui lie l'ASICoPe à Car Postal n'a pas été renouvelé car le prix demandé est trop élevé. De plus, la sécurité des trajets interpelle certains parents. S'il fallait prévoir un surveillant, ou un médiateur, voire un accompagnant dans les bus, le coût serait encore plus important.

M. Jacques Lipp demande comment on arrive à une augmentation de fr. 600'000.- avec Car Postal.

M. Emery explique que tout dépend des subventions cantonales reçues ou pas. Les trajets qui ont lieu hors des heures publiques ne bénéficient d'aucune subvention.

M. Lipp fait la comparaison avec La Sarraz et veut savoir si d'autres entreprises de transports ont été contactées.

M. Emery informe les délégués qu'après avoir pris contact avec les entreprises de la région, le BAM et les TL, entre-autres, elles n'ont pas la possibilité de prendre en charge les élèves. Il relève la bonne ambiance qui règne avec Car Postal dont le contrat n'a pas été accepté pour quelques points de détails. A noter également le bon travail effectué par la doyenne Madame Monney.

La présidente du CODIR, Mme Rossel, confirme que Car Postal travaille bien. Il demeure le problème des subventions supprimées sur les trajets hors horaire officiel. Le CODIR n'a pas le choix, car la SAPVJ n'est pas disponible non plus.

M. Rime nous informe que la SAPVJ n'est pas subventionnée, mais qu'elle bénéficie d'une concession. Or, tant qu'il n'y aura pas de nouvelle concession accordée par le canton, il n'y aura pas de nouvelle entreprise de transports dans la région.

Un délégué remercie l'ASICoPe qui s'est battue avec Car Postal et a réussi à limiter la durée du prochain contrat à un an au lieu des 5 ans demandés par l'entreprise.

M. Oppliger demande la parole et aborde le problème du mode de paiement pour la cantine scolaire. La présidente confirme que les virements effectués par internet avec preuve du paiement sont acceptés. Elle remercie les délégués de bien vouloir informer le Comité des problèmes rencontrés au fur et à mesure, chaque cas sera examiné.

M. Van Mesdag aborde le problème des périodes éparses pour ses enfants qui sont en VSB. La Présidente relève le cas et va le régler. Le Directeur présent, M. Déjardin, explique que pour la VSB, sur 4 périodes de math-physique, une correspond à des travaux pratiques. Pour que cette période soit efficiente, elle est dédoublée et donnée à quinzaine par demi-classe, ce qui provoque des trous à l'horaire de certains élèves.

7. Budget 2013 et Préavis no 2/2012 relatif à l'adoption du budget 2013

La lecture de ces documents joints à la convocation n'est pas demandée.

8. Rapport de la commission de gestion relatif à l'adoption du budget 2013

M. Van Mesdag nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission relève l'excellent travail effectué par le Comité et la direction des écoles lors de l'établissement de ce budget et elle encourage le Comité à poursuivre ses démarches pour les transports. Pour plus de clarté, une ligne supplémentaire devrait être incluse dans le budget pour la cantine scolaire. Le coût total par élève reste stable pour le primaire (fr. 3672.30). Par contre, il augmente de fr. 500.- pour le secondaire (fr. 4'694.-). Il devient difficile de maîtriser cette évolution compte tenu de l'augmentation des loyers suite à des rénovations de bâtiments, des constructions futures et de l'application de la loi sur l'accueil des élèves.

La salle du Passoir figure au budget car la date de démolition n'est pas connue. Le pavillon de la Léchire se situe à Penthaz, mais est compris dans les bâtiments de Daillens, à corriger.

Pour conclure, la commission félicite et remercie les communes, le Comité directeur et les directions des écoles pour le respect des budgets et toutes les informations reçues sur les travaux projetés qui sont à intégrer au budget.

La parole est à l'assemblée.

M. Besson, au nom de sa commune de Penthaz, dit sa crainte d'une augmentation globale du budget de 10 % et demande si le comité a une vision pour le futur budget ASICoPe à l'horizon 2014-2016. M. Emery

annonce qu'il n'y a pas de projet à si long terme, mais avec la future cantine et la piscine, de nouvelles augmentations sont attendues.

M. Lipp demande des précisions sur le point 5, page 5 du budget, sous la rubrique « enseignement ». Il s'étonne de l'augmentation globale de fr. 600'000.- par rapport au budget 2012.

M. Besson analyse que l'économie réalisée sur les transports suite à l'horaire continu est répercutée sur la cantine.

M. Emery rappelle qu'on ne cherche pas à faire des économies, mais à maîtriser les coûts. Les frais de transport augmenteront d'office dans le futur. Puis, il énumère les points de la facture Car Postal pour le primaire, le secondaire et Mobilis. Sur une somme totale de fr. 2'500'000.- demandée au départ par l'entreprise de transports, le CODIR a négocié une facture finale d'environ fr. 1'900'000.-.

Mme Rossel note que les frais de personnel sont fixes, mais que les dernières augmentations de salaire ne figurent pas au budget, elles ont été reçues trop tard. De plus, le nombre de repas servis à la cantine va varier selon sa fréquentation.

Puis, suite à l'intervention d'un délégué, le point 180 du budget « Transports journaliers » provoque une discussion à l'interne entre la boursière Mme Mizar et le CODIR. Des informations complémentaires sur les détails de ce poste seront fournies aux délégués par M. Jauner du CODIR lors de la prochaine assemblée de l'ASICoPe.

M. Rossi confirme que l'entreprise Car postal augmente ses prix de manière exagérée. Les discussions sont tendues à cause du monopole. Le CODIR a toutefois réussi à négocier son contrat sur un an. Il pose la question aux membres de l'assemblée : quelles autres solutions peut-on trouver pour les transports ? Il faudra y réfléchir.

Un délégué constate encore que le problème des transports rend difficile l'établissement du budget.

Monsieur Berney suggère de passer par le Conseil d'Etat voire au National pour trouver une solution politique satisfaisante pour un problème qui finalement concerne l'ensemble de la mise en place scolaire de toute la Suisse.

A l'avenir, le Président remercie les délégués de lui faire parvenir par mail les questions de détail sur le budget afin que le CODIR puisse y répondre de manière précise après les avoir étudiées. Ce sera un gain de temps pour l'assemblée.

Le budget est soumis au vote des délégués. Il est adopté par 20 votes positifs et 8 abstentions.

9. Elections complémentaires (CODIR + CET)

Le Président M. Monod se réfère au courrier « Information concernant l'élection complémentaire au CODIR » qui a été joint à la convocation. Il rappelle aux délégués la répartition des communes représentées « région du haut ou du bas » dont l'équilibre a été respecté jusqu'à ce jour. Suite à la démission de Mme Françoise Robellaz, il demande aux délégués s'il y a un ou des candidats pour ce poste.

M. Olivier Devantay, syndic de Grancy, précise que Mme Robellaz démissionne de suite au CODIR, mais siègera à la municipalité de Grancy jusqu'au 31 décembre 2012. Il trouve judicieux de reporter le deuxième remplacement à 2013. Il présente donc M. Jean-Jacques Mercier de Vullierens comme candidat disponible au poste de membre du CODIR.

M. Mercier tient d'abord à s'excuser pour son léger retard à l'assemblée, dû à une série de séances urgentes avec sa municipalité. Il remercie les délégués pour leur confiance et accepte sa candidature.

Le Président nous résume son parcours professionnel (finances au sein d'une compagnie d'assurances), public (membres de maintes sociétés locales et régionales) et politique (siège à la municipalité de Vullierens). Il a personnellement partagé avec M. Mercier de nombreuses délibérations, à sa grande satisfaction.

Bulletins sortis : 29 Bulletins valables : 28

M. Mercier est élu par 25 voix et chaleureusement applaudit par l'assemblée. Mme Rossel lui souhaite la bienvenue au sein du CODIR et se réjouit de leur future collaboration.

Puis, M. Monod présente M. Olivier Magnénat de Daillens comme candidat au deuxième poste à repourvoir au CODIR. Comme M. Dufour a démissionné au CODIR et à la municipalité au 31 décembre 2012, il pourrait être remplacé en 2013 au prochain Conseil. L'assemblée accepte de mettre cette candidature en suspens jusque-là.

10. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-André Ischi, représentant la commune de Penthalaz, propose de nommer un administrateur. Le CODIR prend note de cette proposition intéressante et va creuser la question.

Une déléguée demande plus de précisions sur le lieu du rendez-vous de nos assemblées : salle communale, maison de commune, elle peine à trouver le bon endroit. La secrétaire a pris note et mettra à l'avenir des détails utiles.

Le CODIR revient sur le budget chapitre 5, page 5, et décompose la somme de fr. 600'000.- précédemment citée : fr. 400'000.- pour la cantine et le mobilier et fr. 200'000.- pour les transports.

Les délégués de la commune de La Chaux, par l'intermédiaire de M. Meylan, désirent ouvrir la discussion sur le problème de la cantine. Pourrait-on par exemple reporter le paiement de la cantine à la fin du mois pour se mettre en phase avec les salaires ? Difficilement selon le CODIR, à cause des noms qu'il faut entrer, à voir si c'est faisable par la suite. Il faudra aussi réfléchir à un système de carte avec recharge. Il est confirmé que les règlements par internet sont acceptés sur présentation d'une copie de l'avis de virement bancaire.

M. Emery du CODIR explique que lors de la dernière réunion avec les parents d'élèves, il a été fustigé et pris à parti sur de nombreux points. Ce fut un moment difficile. Il confirme qu'un temps d'essai doit être accordé à cette structure d'accueil et que les problèmes seront résolus au fur et à mesure.

Mme Rossel nous informe qu'elle n'a pas reçu de courrier des parents, mais plutôt des échos. Elle a donc décidé de se rendre sur place pour se faire une opinion plus précise. Elle a croisé des jeunes qui mangeaient leur pique-nique dehors (les concierges ont nettoyé par la suite). Elle est passée partout sur le site, y compris les salles ouvertes. Les différents lieux visités étaient calmes et les enfants occupés par groupes à leurs diverses activités. Il faut comprendre que la surveillance des élèves n'est pas possible individuellement. Puis elle nous livre quelques échos sur la cantine :

- des repas trop gras ? Il y avait 4 salades à choix, 2 fruits et 1 dessert, saucisse de veau/petits pois/pommes-de-terres rôties,
- un deuxième service insuffisant ? Cela s'est produit au début, mais a été corrigé par la suite,
- trop d'attente ? Queue pas très longue, ce jour-là en tout cas,
- c'est trop cher ? fr. 7.- pour un repas varié, difficile d'aller plus bas. Que dire des fr. 8.- pour une portion de pâtes micro-ondes Anna s'Best ?

Elle confirme qu'aucun élève du primaire n'a l'horaire continu et que chacun peut venir chercher son enfant à midi s'il le désire. Les surveillantes de la cantine sont très sympas, de vraies mamans pour les élèves.

Pour le système de l'inscription un mois à l'avance, il y a comparaison avec une cantine parascolaire pour un horaire complet, alors qu'il s'agit dans notre cas d'une cantine simple. Autre problème, quand un enfant inscrit n'est pas présent à la cantine, Mme Meylan ne parvient pas toujours à atteindre les parents. Constat positif, il n'y a pratiquement plus d'élèves qui mangent en ville, à la petite fourmi. Pour conclure, il faut aussi accepter que certains jeunes plus indépendants ne désirent aucune surveillance.

Un délégué parle pour sa propre famille, et demande comment il doit effectuer les changements en cours de route. M. Emery prend note et va revoir ce problème par la suite.

M. Perret-Gentil explique sa situation : un enfant scolarisé à Penthalaz qui rentre à midi et un autre à Cossonay qui doit rester sur place. Les transports ne sont pas faciles à regrouper pour les parents qui désirent ramener ceux de Cossonay. Il note que le retour à la maison à midi est facultatif selon la loi. Il

demande si une inscription tardive pour le pique-nique serait éventuellement possible. La brochure reçue par les parents mentionne que les élèves sont sous responsabilité de l'ASICoPe. Comme cela n'a jamais été abordé, ni au CET, ni au CODIR, qu'en est-il ?

Selon le directeur des écoles, la brochure des parents fournie par la direction secondaire comporte une erreur concernant la responsabilité. Cette erreur a été corrigée sur le site internet.

Mme Rossel précise que les horaires scolaires sont de la compétence des directeurs des écoles et que le CET y a participé.

Question de M. Van Mesdag : pourquoi n'y a-t-il pas d'horaire continu à la bibliothèque ? Le CODIR explique que c'est le canton qui règle le salaire de la bibliothécaire et que, selon son contrat, elle ne peut pas travailler pendant la pause de midi. Il faudrait rémunérer une autre personne pour cette tranche horaire.

Dernières remarques de l'assemblée :

- il y a un manque de communication,
- le soir de la séance des parents, il manquait des représentants du Comité de direction,
- l'ASICoPe n'est pas assez connue,
- le Comité de direction manque de disponibilité.

M. Lipp demande encore le pourcentage de fréquentation entre la cantine et la salle pique-nique. Actuellement, c'est 230 repas et environ 200 pique-niques selon Mme Rossel.

M. Monod termine cette assemblée en expliquant que chaque cas est différent, que les choses se font par étapes, qu'il faut aider le CODIR et être patient jusqu'en 2013. Il nous donne matière à réflexion en citant : « L'enfant est roi et souvent, il en profite ! ». Le CODIR a beaucoup à faire et la proposition d'un administrateur nommé par les délégués est à retenir mais il faudra aussi songer au cahier des charges et aux frais supplémentaires que cela risque d'engendrer.

La date de la prochaine assemblée extraordinaire n'est pas encore fixée, elle devrait avoir lieu à Vullierens début 2013 mais la date de l'assemblée générale a été fixée au **mercredi 27 mars 2013 à La Chaux**.

La discussion étant close, Madame Rossel invite cordialement l'assemblée à partager le verre de l'amitié avec une petite collation offerte par sa commune.

La séance est levée à 22 heures par M. Monod.

Le Président :

Marcel Monod

La Secrétaire :

Claire-Lise Brot